

1
(N° 202.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 JUIN 1840.

*RAPPORT fait par M. MAERTENS, au nom de la commission des
naturalisations, sur la requête du sieur AUGUSTIN GOBLET.*

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le sieur Augustin Goblet, éclusier et receveur des droits de péage sur la Sambre canalisée, demeurant à Solre-sur-Sambre (province de Hainaut), demande la naturalisation ordinaire.

Né à Berelles, département du Nord (France), en 1804, le pétitionnaire s'est fixé, en 1826, en Belgique. Il a d'abord eu, pendant six ans, son domicile à Thuin, et de cette ville il est allé habiter Solre-sur-Sambre. Il est marié à une Belge et a un enfant. Il trouve dans son emploi les moyens d'une honnête existence.

Les autorités consultées font l'éloge de sa conduite et de sa probité.

Le rapporteur,
MAERTENS.

Le président,
DU BUS AÎNÉ.